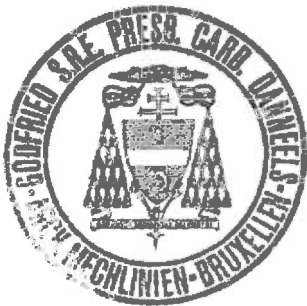


GODFRIED CARDINALIS DANNEELS
Archiepiscopus Mechliniensis-Bruxellensis
Ordinarius Castrensis ditionis Belgicae

Par la présente, je reconnais la « *Communion Notre-Dame de l'Alliance* »
comme association diocésaine et privée
(can. 298 à 311, et 321 à 326 du Code de droit canonique)
dans l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles,
selon les statuts du 1 mars 2001,
approuvés par Mgr François Saint Macary,
Archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo.

Je désigne mon vicaire général, le chanoine Etienne Van Billoen,
pour être mon délégué auprès de la dite association.

Donné à Malines, le 20 juillet 2001,



Par mandement du Cardinal Archevêque,

vic. gen.